GAY-LUSSAC GESTION

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GAY-LUSSAC MICROCAPS EUROPE
Gay-Lussac Gestion

PART A : FR001400QDK8

gaylussacgestion.com
Appelez le 01 45 61 64 90 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Gay-Lussac Gestion en ce qui concerne ce document d'informations.

Gay-Lussac Gestion est agréée en France sous le n°GP 95001 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Date de production du DIC : 31/12/2025 - Date de mise à jour : 04/05/2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »).

Durée : Le FCP a été créé le 20/09/2024 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : Le FCP, de classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) Actions des pays de l'Union Européenne, a pour objectif de surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation du FCP supérieure à 6,2% en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières (inférieur à 1 milliard d'euros à l'initiation).
Il est rappelé aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance nette de frais de 6,2% en rythme annuel moyen sur longue période est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP Commun de Placement.
L'objectif du Fonds est de tirer parti du développement des petites et moyennes entreprises (« PME ») de la zone euro, tout en cherchant à réduire le risque de fortes fluctuations du portefeuille.

L'indicateur de référence pour le calcul des commissions de surperformance est commun à l'ensemble des catégories de parts et correspond à l'objectif de performance +0,8%, soit une performance annualisée de 7%.

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum dans des actions cotées de « micro capitalisations » (capitalisations boursières inférieures à 1 milliard d'euros lors de l'entrée en portefeuille) de tous les pays de l'Union Européenne, sélectionnées selon un processus d'investissement en 4 étapes prenant en compte à la fois des critères quantitatifs et qualitatifs dans le respect de la réglementation du régime PEA-PME, notamment en sélectionnant des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.
La 1ère étape est la définition de l'univers d'investissement à travers des filtres quantitatifs. La 2ème étape est la sélection des valeurs en fonction d'un comité thématique, qui détermine 3-4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels. La 3ème étape est la validation de ces valeurs en fonction d'une analyse fondamentale de chacune de ces sociétés. Enfin la dernière étape est la construction et le suivi du portefeuille en fonction d'un budget de risque.
Le FCP peut investir jusqu'à :
- 100% de son actif net dans des actions cotées de petites capitalisations françaises ou de tous les pays de l'Union Européenne, avec un minimum de 75% de l'actif net en titres d'entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.

Gay-Lussac Microcaps Europe peut détenir des titres de sociétés dont l'activité se développe essentiellement dans les pays de l'Union Européenne cotés sur des marchés réglementés ou régulés des pays de l'OCDE.
Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net en titres éligibles au PEA-PME ;
- 25% maximum de son actif net en produits de taux, obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire libellés en euros : les titres utilisés bénéficieront d'une notation minimale « Investment Grade » ou jugée comme équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Le FCP investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics. Le FCP n'investira pas dans des titres dits spéculatifs.
Au total, le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 25% de l'actif net ;
- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM de tout type de classification;
- Une proportion maximum de 25% de l'actif net pourra être investie plus largement dans des pays européens ne faisant pas partie de l'Union Européenne (à titre non exhaustif : Suisse, Norvège, Royaume-Uni…).

Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Durée de placement recommandée : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouverte à tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques (excepté les U.S. Persons).

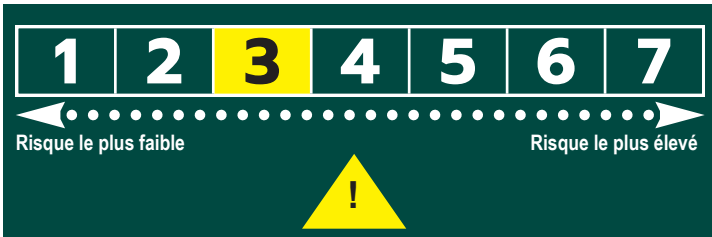
Dépositaire : Société Générale S.A.

Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM ou le FIA, une copie du prospectus de l'OPCVM ou de la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, ou le dernier rapport annuel peuvent être demandés à l'adresse suivante : contact@gaylussacgestion.com ou vous rapprocher de votre conseiller.

Où et comment obtenir d'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts :
sur notre site internet : www.gaylussacgestion.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'Indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Nous avons classé le FCP dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Exemple d'explication possible : Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Le FCP se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-contre en raison de la volatilité des marchés actions. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.
Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'ISR sont :
Le risque de contrepartie est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le risque de liquidité est défini comme le risque qu'une position dans le portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du fonds à se conformer à tout moment à l'exigence d'émission et de rachat à la demande de l'investisseur.
Le risque de crédit est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant d'une fluctuation de la valeur de marché des positions de son portefeuille imputable à une modification de la qualité de crédit d'un émetteur.

Scenarii de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 160 €	4 850 €
	Rendement annuel moyen	-48.40%	-13.50%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 020 €	7 300 €
	Rendement annuel moyen	-29.80%	-6.10%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 060 €	11 320 €
	Rendement annuel moyen	0.60%	2.50%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 640 €	19 120 €
	Rendement annuel moyen	76.40%	13.80%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement du produit entre décembre 2021 et décembre 2025.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement du produit entre juin 2019 et juin 2024.
Le scénario favorable s'est produit pour un investissement du produit entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si Gay-Lussac Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux ci-dessous vous présentent les montants totaux pouvant être prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts : les coûts ponctuels (tels que les droits d'entrée), les coûts récurrents (tels que les frais de transaction ou certains frais administratifs externes) et les coûts accessoires (tels que les commissions de surperformance le cas échéant). Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement.
Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Il existe seulement deux périodes dans le tableau ci-dessous.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	435 €	1 621 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.39%	2.87%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.37% avant déduction des coûts et de 2.50% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	200 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.14% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	210 €
Coûts de transaction	0.25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	25 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0.00% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. 15% TTC de la performance annuelle sur la part A au-delà d'une valorisation minimale nette de 7% sur un an en « high-on-high »	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.
La société de gestion peut mettre en oeuvre un mécanisme de plafonnement des rachats appelé « gates » afin d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un niveau fixe et déterminé par la société de gestion. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne sera déclenché qu'en cas de survenance concomitante d'une situation de forte dégradation de la liquidité des marchés, ainsi que de rachats importants au passif du FCP.
Un mécanisme de Swing Pricing peut être mis en oeuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Gay-Lussac Gestion :
• Soit par voie postale : Gay-Lussac Gestion 45, avenue George V – 75008 PARIS
• Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : reclamations@gaylussacgestion.com.
Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.
L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. Les décisions d'investissement prises peuvent donc ne pas être conformes aux critères ESG.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Dépositaire : Société Générale S.A.
Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts : Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Gay-Lussac Gestion
45, avenue George V – 75008 PARIS
01 45 61 64 90

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.gaylussacgestion.com.